



Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026
 21H00 - Salle du Conseil
 Convocation du conseil municipal en date du 15 mars 2026

Ordre du jour :

- Election du Maire,

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal

- Fixation du nombre d'adjoints,
- Election des adjoints,
- Lecture de la Charte des Elus
- Indemnités du Maire,
- Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
- Délégations de fonctions du Maire aux adjoints,
- Election des représentants dans les syndicats,
- Création et élections de représentants dans les commissions communales

Présents: Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Danielle MICHAU, Christian ALBERGNE, Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Éric PRZYBYL, Christophe CONEIN, Pascal DARRAS, Fiona DUMONS, Nathalie FERRIOL, Hélène ROUX, Michelle Vieu.

Procurations : Oriane CARBALLIDO

Secrétaire de séance: Alain CHAUCHE

Désignation du secrétaire de séance

Election du Maire

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 14
- f. Majorité absolue ⁴ 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAULY Florent	14	Quatorze
.....
.....
.....



Election des adjoints

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	14
f. Majorité absolue ¹⁰	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PASCUME Catherine	14	Cinzeuf
.....
.....
.....
.....

Lecture de la Charte des Elus

Monsieur le Maire fait lecture de la Charte de Elus, et remet un exemplaire à chaque conseiller.

Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire

Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;



9° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

12° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

13° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

14° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code ;

15° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

16° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délégations de fonctions du Maire aux adjoints

Les délégations sont les suivantes :

- Délégation de fonction travaux, employés, sécurité au travail : Mr Alain Chauche
- Délégation de fonction affaires sociales, associations, solidarité : Mme Catherine PASCUAL
- Délégation de fonction Cadre de vie, Urbanisme, transition énergétique, participation citoyenne, communication : Mme Oriane CARBALLIDO
- Délégation de fonction agriculture, foncier, acteurs économiques : Christophe CONEIN

Election des représentants dans les syndicats

Syndicats	Titulaires	Suppléants
SEMIF de la vallée du Douctouyre	Florent PAULY Christian ALBERGNE	
SDE 09	Alain CHAUCHE	Pascal DARRAS
SMDEA	Alain CHAUCHE	
SIAHBVA	Christophe CONEIN Florent PAULY	Pascal DARRAS
CNAS	Danielle MICHAUD	
PNR	Fiona DUMONS	Pascal DARRAS



Communes forestières	Pascal DARRAS	Oriane CARBALLIDO
Syndicats	Titulaires	Suppléants
Délégué Service santé et Sécurité au travail CDG 09	Alain CHAUCHE	
Communauté de Commune du Pays de Mirepoix	Florent PAULY Catherine PASCUAL Alain CHAUCHE	
PAH	Danielle MICHAUD	Fiona DUMONS

Création et élections de représentants dans les commissions communales

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Commission Travaux :

Alain Chauche, Eric Przybyl, Christophe Conein, Patrice Faure Rodriguez, Daniel Nadal.

- Commission Associations :

Catherine Pascual, Michelle Vieu, Nathalie Ferriol, Danielle Michaud.

- Commission Solidarité :

Catherine Pascual, Nathalie Ferriol, Michèle Vieu, Héléne Roux.

- Commission Cadre de vie & urbanisme :

Oriane Carballido, Héléne Roux, Fiona Dumons, Pascal Darras.

- Commission Agriculture et foncier :

Christophe Conein, Christian Albergne, Catherine Pascual, Oriane Carballido .

- Commission Acteurs économiques :

Christophe Conein, Catherine Pascual, Fiona Dumons, Patrice Faure Rodriguez.

- Commission Communication :

Oriane Carballido, Fiona Dumons, Héléne Roux.

- Commission Sentiers :

Pascal Darras, Eric Przybyl, Héléne Roux, Christian Albergne, Daniel Nadal.

- Commission Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Alain Chauche, Catherine Pascual, Danielle Michaud, Pascal Darras

Le Président de séance,



Le secrétaire de séance

